

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 13 avril 2022 ajournée au 11 mai 2022, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
Mme Véronique Menand	Vice-Présidente
Mme Chantal Bonneville (à distance)	
Mme Geneviève Bourdeau (à distance)	
M. Robert Cloutier (à distance)	
M. Gabriel Dagenais (à distance)	
Mme Marie-Hélène Ouellette	
Mme Nancy Pelletier (à distance)	
M. Normand Sénéchal (à distance)	
Mme Stéphanie Viens-Proulx	
M. Pascal Savard	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Marie-Josée Albert	Directrice du service des ressources financières (à distance)
M. Marc Antoine-Brissette	Directeur des ressources matérielles par intérim
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

Mme Francine H.-Michaud
 Mme Christine Filiatrault

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 01).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

169^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

NOTE IMPORTANTE – COVID-19

LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SERA EN PRÉSENTIEL DANS LE RESPECT DES MESURES SANITAIRES EN VIGUEUR ET DES ENCADREMENTS EXISTANTS, CEPENDANT IL N'Y AURA PAS DE PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DE L'AJOURNEMENT CONSIDÉRANT QUE LA PÉRIODE DE QUESTIONS A DÉJÀ EU LIEU LE 13 AVRIL 2022.

LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.

Le 6 mai 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à l'**ajournement** de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides du 13 avril 2022, qui aura lieu en présentiel le mercredi **11 mai, 19 h**, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Direction générale
 - 4.1 P.E.V.R. suivi – Information ([doc. 4.1](#))
 - 4.2 Nomination et affectation des directions d'établissements – Information
 - 4.3 Prise d'acte d'une démission d'un membre du conseil d'administration – *Adoption* ([doc. 4.3](#))
 - 4.4 Processus de désignation au CA - Information
- 5.0 Service des ressources humaines (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 5.1 Compte rendu du comité des ressources humaines – Information ([doc. 5.1](#))
 - 5.2 Plan d'effectifs – Information
- 6.0 Service des ressources matérielles (*temps estimé : 15 minutes*)
 - 6.1 Amendement à la politique d'approvisionnement – Lancement en consultation ([doc 6.1](#))

- 7.0 **Service des ressources financières** (*temps estimé : 30 minutes*)
- 7.1 Compte rendu-Comité de vérification du 6 avril – Information ([doc. 7.1](#))
- 7.2 Compte rendu Comité répartition des ressources du 15 et 30 mars 2022 – Information ([doc. 7.2](#))
- 8.0 **Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport** (*temps estimé minutes*)
- 8.1 Calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale secteur jeunes – *Adoption* ([doc 8.1](#))
- 8.2 Calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des adultes – *Adoption* ([doc 8.2](#))
- 8.3 Calendrier scolaire 2023-2024 de la formation professionnelle – *Adoption* ([doc 8.3](#))
- 8.4 Amendement au calendrier scolaire 2022-2023 de la formation générale secteur jeunes – *Adoption* ([doc 8.4](#))
- 8.5 Amendement au calendrier scolaire 2022-2023 de la formation générale des adultes – *Adoption* ([doc 8.5](#))
- 8.6 Amendement au calendrier scolaire 2022-2023 de la formation professionnelle – *Adoption* ([doc 8.6](#))
- 8.7 Compte rendu du comité de transport ([doc 8.7](#))
- 9.0 **Service du secrétariat général et des communications** (*temps estimé : 30 minutes*)
- 9.1 Calendrier des séances 2022-2023 ([doc 9.1](#))
- 9.2 Évaluation des séances du conseil d'administration – *Adoption* ([docs 9.2](#))
- 9.3 Image de marque et site internet : avancement des travaux – Information ([doc. 9.3](#))
- 9.4 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 9 février 2022 ([doc. 9.4](#))
- 9.5 Prise d'acte du dépôt de déclarations - Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie ([doc. 9.5](#))
- 9.6 Politique des médias sociaux - suivi
- 10.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 PEVR suivi - Information

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique qu'il y a une offre de formation de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) quant au rôle des membres du conseil d'administration dans l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Mme Lamonde informe les membres qu'ils peuvent s'inscrire à cette formation, mais propose de donner cette même formation à l'automne à tous les membres, ayant été formée pour enseigner cette formation par la FCSSQ.

Les membres du conseil d'administration donnent leur accord tacite à cette offre de Mme Lamonde.

4.2 Nomination et affectation des directions d'établissements – Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, informe les membres des plus récentes nominations et affectations des directions d'établissement.

La directrice de l'école Notre-Dame-de-la-Sagesse, Mme Christine Filiatrault, sera maintenant à la direction du service aux entreprises.

M. Tardif indique que d'autres permutations sont à venir au courant des prochaines semaines. Notamment, des postes de directions adjointes à la Polyvalente des Monts et à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin qui étaient à 50 % deviendront à 100 %.

Le secrétaire général, M. Louis Piché, indique que considérant le changement de poste de Mme Filiatrault à partir du 18 mai, son poste à titre d'administratrice au conseil d'administration sera considéré comme vacant à partir de cette date.

4.3 Prise d'acte d'une démission d'un membre du conseil d'administration – *Adoption*

170^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT la démission de Mme Catherine Martin Thibault, administratrice du conseil d'administration, membre parent d'un élève représentante du district des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT l'écrit conforme reçu au secrétariat général, la démission sera effective en date du 11 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Viens-Proulx :

DE PRENDRE ACTE de la démission de Mme Catherine Martin Thibault, effective en date du 11 mai 2022, à titre d'administratrice du conseil d'administration, membre parent d'un élève représentante du district des Pays-d'en-Haut et de lancer par le fait même le processus afin de combler une vacance à ce poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4 Processus de désignation au CA - Information

Le secrétaire général, M. Louis Piché, fait un suivi aux membres du conseil d'administration quant au processus de désignation et indique qu'il suit son cours. Il mentionne qu'il y a eu notamment la désignation par leurs pairs de Mme Stéphanie Leclerc à titre de direction d'établissement et de Mme Marie-Eve Laframboise à titre de substitut. Les documents de désignation de membres du comité de parents suivront sous peu. Il est également mentionné que la séance de cooptation où les membres de la communauté seront désignés se tiendra le 7 juin prochain. Les membres parents et les membres du personnel désignés et en poste feront ces désignations.

5.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 Compte rendu du comité des ressources humaines – Information

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un compte rendu du dernier comité des ressources humaines. Celui-ci explique qu'un suivi du plan de restructuration du service des ressources humaines a été fait. Notamment, des processus informatisés ont été mis en place, une restructuration est en cours et le traitement des griefs a été amélioré. Un travail de développement professionnel est maintenant fait par le service. Des conférences sur la santé et le bien-être sont tenues et des sondages sont faits par le service dans une perspective d'amélioration continue. M. Barbeau indique que la direction s'implique et crée des attentes, ce qui est de bon augure pour le futur.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que la coordonnatrice aux communications, Mme Sarah Richer, s'implique également avec le service des ressources humaines pour les conférences sur le bien-être.

L'administrateur, M. Pascal Savard, indique qu'il est très apprécié d'avoir des webinaires et des formations qui peuvent être écoutés en rediffusion.

5.2 Plan d'effectifs – Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne que ce point doit être reporté au 8 juin 2022 puisque toutes les mesures budgétaires ministérielles n'ont pas été reçues et que le plan d'effectifs est en évolution.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

6.1 Amendement à la politique d'approvisionnement – Lancement en consultation

Le directeur du service des ressources matérielles par intérim, M. Marc-Antoine Brissette, explique le projet de résolution. Celui-ci indique qu'un changement des seuils contractuels est visé afin d'éviter de demander trois prix pour des contrats de moins de vingt-cinq mille dollars. L'objectif visé est de pouvoir être plus efficace dans le marché contractuel actuel.

Le président, M. Martin Barbeau, demande si le seuil demandé de vingt-cinq mille dollars risque de changer encore dans un avenir rapproché.

M. Brissette indique qu'il est difficile de prédire à quel rythme sera la révision des seuils contractuels.

L'administratrice, Mme Stéphanie Viens-Proulx, demande si les risques sont élevés que les contrats soient scindés pour arriver en dessous des seuils contractuels.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il faut éviter ce type de stratégie.

Le directeur du service des ressources matérielles par intérim, M. Marc-Antoine Brissette, indique que la préqualification de certains contractants contribue à respecter la législation à cet effet.

171^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que la politique actuelle ainsi que les seuils établis pour les modes de sollicitation sont entrés en vigueur en 2013;

CONSIDÉRANT que les coûts pour les travaux de construction et les contrats d'approvisionnement ont beaucoup augmenté dans les derniers mois;

CONSIDÉRANT le manque d'agilité que les seuils actuels nous procurent;

CONSIDÉRANT le seuil de gré à gré établi par le Conseil national du trésor;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, l'amendement proposé à la Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

7.1 Compte rendu Comité de vérification du 6 avril – Information

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, fait un compte rendu du comité de vérification du 6 avril 2022 où les sujets suivants ont été discutés : le projet du document d'objectifs et de principes de répartition des ressources 2022-2023, le projet du document de critères de répartition des ressources 2022-2023, la situation financière au 31 décembre 2021 et le projet de plan d'audit interne.

7.2 Compte rendu Comité répartition des ressources du 15 et 30 mars 2022 - Information

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, fait une présentation des comptes rendus du comité de répartition des ressources pour les rencontres tenues les 15 mars et 30 mars 2022. Lors de la rencontre du 15 mars 2022, les sujets suivants ont été abordés : les allocations des services de garde, les budgets des établissements, les sorties culturelles dont le budget est décentralisé dans les écoles, l'acquisition d'œuvres littéraires, ainsi qu'une proposition de répartition pour la mesure budgétaire 15082.

Le 30 mars 2022, les critères de répartition des ressources ont été discutés.

L'administratrice, Mme Geneviève Bourdeau, indique qu'un plan d'audit interne fort impressionnant a également été discuté.

L'administrateur, M. Robert Cloutier, demande si les directions sont invitées à dépenser les budgets résiduels en fin d'année scolaire.

Mme Albert précise qu'effectivement, il y a 300 000 \$ de mesures non utilisées qui doivent être dépensées et que des ajustements sont à faire par les écoles avec ces sommes d'argent.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'en raison d'une pénurie de main-d'œuvre, il peut avoir été plus difficile de faire certaines dépenses. Il y a donc une invitation à dépenser les sommes qui ne peuvent pas être reportées. Les directeurs généraux ont fait des représentations auprès du Ministère pour reporter certains budgets de projets, mais cette approche ne prévaut pas encore.

L'administratrice, Mme Geneviève Bourdeau, invite la direction générale à regarder la situation budgétaire de la formation professionnelle.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il faut investir dans les équipements pour offrir une offre de formation intéressante, et ce, malgré la diminution actuelle du nombre d'inscriptions.

L'administratrice, Mme Stéphanie Viens-Proulx, mentionne que considérant la situation du marché de l'emploi, il serait intéressant de tenir des cours en milieu de travail pour la formation professionnelle.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que c'est pour ces motifs que le service aux entreprises est là et qu'une nouvelle direction sera en poste pour développer ces différentes possibilités.

8.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

La directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport et administratrice, Mme Chantal Bonneville, présente les différents projets de résolution afférents aux calendriers scolaires. Celle-ci indique qu'elle s'abstiendra de voter sur lesdits projets de résolution.

Mme Bonneville présente également les différents retours de consultation, soit du comité de parents, de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et du Syndicat des enseignants. Mme Bonneville fait la lecture des différents commentaires émis.

Mme Bonneville précise qu'en matière de journées pédagogiques, il y a du financement pour 200 jours au secteur jeunes tandis qu'en formation professionnelle et à la formation générale des adultes, les journées pédagogiques ne sont pas financées. Toutefois, considérant que les directions veulent rencontrer tous les employés en même temps, on maintient ces journées pédagogiques.

L'administratrice, Mme Geneviève Bourdeau, indique qu'au-delà de six journées pédagogiques, des sommes importantes doivent être consenties, voire des milliers de dollars par journée pédagogique.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande si les associations syndicales du personnel de soutien et des professionnels ont été consultées.

Mme Bonneville indique que seul le syndicat des enseignants a été consulté.

M. Savard demande quels sont les motifs au soutien d'une journée pédagogique après les vacances des fêtes au début du mois de janvier.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que cette journée est demandée pour la planification de tâches et que celui-ci comprend la demande des enseignants à cet effet. M. Tardif suggère d'accepter cette demande pour les années 2022-2023 ainsi que 2023-2024.

M. Savard précise que le personnel de soutien a également besoin de la journée pédagogique au retour des fêtes, notamment pour le retour d'appels.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, recommande d'accepter la journée pédagogique au retour de la période des fêtes pour le secteur jeunes. De plus, M. Tardif propose d'accepter la demande du comité de parents de déplacer la journée pédagogique du 21 mai au 17 mai. Cependant, il n'est pas possible d'accepter un déplacement d'une journée pédagogique à l'Action de grâce en raison de la première communication qui doit être préparée à la journée pédagogique. Ces modifications de journées au surplus de ce qui était présenté constituent la proposition de la direction générale.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'au niveau de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, il devrait y avoir le statu quo, spécialement dans une année d'écriture du projet éducatif où les centres seront unifiés.

L'administratrice, Mme Geneviève Bourdeau, ne recommande pas l'ajout de journées pédagogiques à la formation générale des adultes et au niveau du secteur de la formation professionnelle.

Les membres du conseil d'administration échangent sur les différentes propositions.

Le président du conseil d'administration résume la proposition d'amendement aux calendriers proposés pour l'année 2023-2024. Il y aura déplacement de la journée pédagogique du 22 janvier au 8 janvier 2024 et de la journée pédagogique du 21 mai au 17 mai 2024. Il ne peut pas y avoir de déplacement de la journée pédagogique du 16 au 5 février 2024 pour des enjeux pédagogiques notamment en raison d'un retour à 3 bulletins. Pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes, il y aura un statu quo.

Les membres votent sur les calendriers et les amendements proposés pour les calendriers 2023-2024.

La directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport et administratrice, Mme Chantal Bonneville, présente ensuite les projets de résolution des points 8.4 à 8.6. Des amendements sont à faire aux calendriers 2022-2023 ayant été adoptés l'année dernière.

Mme Bonneville explique que les amendements à effectuer résultent principalement de l'omission d'avoir considéré la tenue d'élections provinciales le 3 octobre 2022. La période de congés de Pâques avait également été erronément indiquée. Des correctifs à cet effet sont donc requis aux calendriers scolaires 2022-2023 de la formation générale secteur jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

Par la même occasion, une modification supplémentaire a été demandée au calendrier de la formation professionnelle, spécifiquement pour déplacer la journée pédagogique du 18 novembre au 11 novembre afin de faciliter la tenue d'un colloque en formation professionnelle.

Mme Bonneville explique que toutes les instances consultées sont en faveur des amendements proposés tout en faisant état de demandes supplémentaires du syndicat des enseignants.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que les calendriers ont déjà été adoptés et qu'il ne faut pas refaire ce qui a été adopté sauf pour le déplacement de la journée pédagogique du 23 janvier au 9 janvier 2023 qui se justifie et qui devrait faire partie des amendements proposés.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, indique qu'il serait approprié d'indiquer dans le cahier des charges servant à la construction des calendriers qu'il devrait y avoir une journée pédagogique au retour du congé de la période des fêtes, en janvier.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que cet élément devrait effectivement faire partie du cahier des charges.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que les critères de conception des calendriers tiennent la route si un horaire de 10 jours est considéré, mais ceci pourrait être amené à changer dans le futur.

8.1 Calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale secteur jeunes - *Adoption*

172^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale secteur jeunes, R.R.Q., c-l-13.3, r.8; et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale secteur jeunes conformément à la 136^e résolution adoptée le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale secteur jeunes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA172-22** avec les modifications supplémentaires de déplacer la journée pédagogique du 22 janvier au 8 janvier 2024 et du 21 mai au 17 mai 2024.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.2 Calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des adultes - *Adoption*

173^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-l-13.3, r.9 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des adultes conformément à la 137^e résolution adoptée le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des adultes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA173-22**.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.3 Calendrier scolaire 2023-2024 de la formation professionnelle - *Adoption*

174^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire des Laurentides doit établir le calendrier scolaire des centres en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-I-13.3, r.10 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2023-2024 de la formation professionnelle conformément à la 138^e résolution adoptée le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2023-2024 de la formation professionnelle tel qu'ils figurent en annexe des présentes sous la cote **CA174-22**.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, rejoint la séance.

(Incidence : Il est 20 h 15).

8.4 Amendement au calendrier scolaire 2022-2023 de la formation générale secteur jeunes – *Adoption*

175^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire des Laurentides doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des jeunes, R.R.Q., c-I-13.3, r.8 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU que conformément à la 83^e résolution adoptée respectivement le 9 juin 2021 par le conseil d'administration, le calendrier scolaire 2022-2023 de la formation générale secteur jeunes a été adopté;

ATTENDU que le congé de Pâques aura lieu les 7 et 10 avril 2023;

CONSIDÉRANT que le calendrier 2022-2023 de la formation générale secteur jeunes doit être amendé en raison de la mise à disposition de locaux pour l'élection provinciale du 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2022-2023 amendé de la formation générale secteur jeunes tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA175-22** avec une modification supplémentaire

de déplacer la journée pédagogique du 23 janvier au 9 janvier 2023.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**8.5 Amendement au calendrier scolaire 2022-2023 de la formation générale des adultes
– Adoption**

176^e RÉOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire des Laurentides doit établir le calendrier scolaire des centres en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-I-13.3, r.9 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU que conformément à la 84^e résolution adoptée respectivement le 9 juin 2021 par le conseil d'administration, le calendrier scolaire 2022-2023 de la formation générale des adultes a été adopté;

ATTENDU que le congé de Pâques aura lieu les 7 et 10 avril 2023;

CONSIDÉRANT que le calendrier 2022-2023 de la formation générale des adultes doit être amendé en raison de la mise à disposition de locaux pour l'élection provinciale du 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Geneviève Bourdeau :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2022-2023 amendé de la formation générale des adultes tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA176-22**.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**8.6 Amendement au calendrier scolaire 2022-2023 de la formation professionnelle –
Adoption**

177^e RÉOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire des Laurentides doit établir le calendrier scolaire des centres en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-I-13.3, r.10 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU que conformément à la 85^e résolution adoptée respectivement le 9 juin 2021 par le conseil d'administration, le calendrier scolaire 2022-2023 de la formation professionnelle a été adopté;

ATTENDU que le congé de Pâques aura lieu les 7 et 10 avril 2023;

CONSIDÉRANT que les calendriers 2022-2023 de la formation professionnelle doivent être amendés en raison de la mise à disposition de locaux pour l'élection provinciale du 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la directrice des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Geneviève Bourdeau :

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2022-2023 amendés de la formation professionnelle tel qu'ils figurent en annexe des présentes sous la cote **CA177-22**.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.7 Compte rendu du comité de transport - Information

L'administrateur, M. Pascal Savard, fait un compte rendu du comité de transport s'étant tenu le 15 février 2022.

Monsieur Savard précise que Mme Julie Degrasse, directrice d'établissement, était absente lors de la rencontre. Lors de ladite rencontre, il y a eu un suivi du déficit en matière de transport qui s'élèverait à environ 100 000 \$, auquel s'ajoutent des frais de désinfection qui sont estimés actuellement à 85 000 \$.

L'administratrice, Mme Chantal Bonneville, précise que le déficit résultant de la désinfection ira en s'accroissant, car la désinfection se poursuit depuis et que les frais de l'année dernière pour ce service étaient de 250 000 \$.

L'administrateur, M. Pascal Savard, poursuit le compte rendu en soulignant que le comité a discuté du problème de recrutement et du manque de chauffeurs qui occasionnent de nombreuses coupures de circuits de transport.

À cet effet, une compensation financière ministérielle est offerte aux chauffeurs à titre de prime à l'assiduité.

De plus, M. Savard explique qu'une nouvelle procédure pour les comportements attendus des élèves a été mise en place. Les écoles sont davantage impliquées dans la gestion des écarts de conduite des élèves. Les écoles font maintenant le suivi avec les élèves et les parents pour les comportements inadéquats. Antérieurement, le suivi était fait par le transport scolaire où la solution qui pouvait davantage être préconisée était la suspension. Maintenant, le service du transport continue à faire des suivis, mais ces suivis ciblent les actes de violence de niveau 3 qui nécessitent des conséquences plus sérieuses.

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

9.1 Calendrier des séances 2022-2023

Le secrétaire général, M. Louis Piché, indique que les commentaires relatifs au calendrier peuvent être recueillis. Les modifications proposées seront exposées et le calendrier sera adopté lors de la séance du conseil d'administration du 8 juin 2022.

9.2 Évaluation des séances du conseil d'administration – Adoption

Dans le cadre de pratiques gagnantes en matière de gouvernance, il est opportun d'avoir un outil permettant d'évaluer le fonctionnement du conseil d'administration. Ce principe est par ailleurs énoncé à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*.

178^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de

gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire;

ATTENDU qu'un formulaire standardisé est utilisé pour évaluer le fonctionnement du conseil d'administration;

ATTENDU les travaux effectués par le comité de gouvernance et d'éthique pour modifier le formulaire standardisé pour permettre une meilleure évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

D'ADOPTER le formulaire modifié d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration joint en annexe des présentes sous la cote **CA178-22**, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3 Image de marque et site Internet : avancement des travaux – Information

Le secrétaire général, M. Louis Piché, fait état du travail effectué sur la nouvelle identité visuelle du Centre de services scolaire ainsi que sur le nouveau site Internet de l'organisation à partir des documents transmis aux administrateurs. Les commentaires reçus des administrateurs sont positifs.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande si l'arborescence proposée permet un repérage rapide pour la clientèle cible du site Internet.

M. Louis Piché confirme que les travaux du groupe témoin ciblaient ce volet pour permettre une navigation fluide en quelques clics.

L'administrateur, M. Pascal Savard, demande si la matrice de base utilisée pour la confection du site pourra être utilisée par les écoles qui ont un site Internet afin de limiter les disparités.

M. Piché précise que le Centre de services scolaire pourra contrôler l'uniformisation de son image et que les canevas seront sa propriété. Quant à la matrice du site Internet, celui-ci mentionne qu'il ne croit pas qu'il sera possible de la reproduire.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise qu'il y aura des pages sur le site Internet du Centre de services scolaire pour chacune des écoles et que ceci sera uniformisé.

9.4 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 9 février 2022 -

La vice-présidente, Mme Véronique Menand, fait un compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique s'étant tenu le 9 février 2022.

Premièrement, Mme Menand explique que, tel que requis par le comité, une relance a été faite aux directions d'établissements afin de respecter les obligations de formation des membres des conseils d'établissement.

Deuxièmement, le document préparé pour l'évaluation de l'efficacité du conseil d'administration a été révisé avec les modifications proposées par le comité. Le comité a recommandé l'utilisation de l'outil d'évaluation.

Finalement, le volet de reddition de compte de la direction générale a été abordé en lien avec les points 97 et 98 de la délégation de fonctions et de pouvoirs. Au terme de l'analyse, le comité recommande au conseil d'administration que le directeur général fasse une reddition de compte sur deux volets supplémentaires :

1. Une reddition sur la désignation d'un responsable de l'application des règles contractuelles.
2. Une reddition sur les plaintes pouvant être reçues en matière contractuelle conformément à la procédure établie à cet effet (disponible sur le site Internet de l'organisation).

9.5 Prise d'acte du dépôt de déclarations - Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie - *Adoption*

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone prévoit que des déclarations doivent être faites par les administrateurs et déposées devant le conseil d'administration. Le traitement des déclarations et les règles de confidentialité ne sont pas précisés, ce qui peut être sujet à interprétation.

179^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (ci-après le Règlement) est entré en vigueur le 10 mars 2022;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 12 du Règlement, les administrateurs doivent faire des déclarations à être déposées devant le conseil d'administration conformément à l'article 45 dudit règlement;

ATTENDU que des modèles de déclaration ont été transmis aux membres qui ont également pu prendre connaissance du Règlement précité;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PRENNE ACTE DU DÉPÔT desdites déclarations ou l'intention manifeste et explicite de chacun des administrateurs présents, en vertu de l'article 12 du Règlement, qui seront transmises au comité de gouvernance et d'éthique afin de permettre le traitement approprié de celles-ci, conformément aux obligations légales et dans le respect des impératifs de confidentialité dans la mesure prévue par la loi, et qui seront éventuellement transmises au service des archives afin de respecter le calendrier de conservation du Centre de services scolaire des Laurentides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.6 Politique des médias sociaux - suivi

Le secrétaire général, M. Louis Piché, indique que les avis reçus émanant tant du comité de parents que du comité consultatif de gestion recommandent l'adoption de la politique. D'autres commentaires pourraient être reçus d'ici l'adoption prévue le 8 juin 2022.

10.0 Levée de la séance

180^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Nancy Pelletier, de lever la séance.

(Incidence : Il est 20 h 58.)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président